



Métier : Pêcheur professionnel en eau douce



Créer votre entreprise de pêche professionnelle

Les pêcheurs professionnels en eau douce représentent plus de 400 entreprises artisanales réunies en 10 associations agréées réparties sur l'ensemble des bassins hydrographiques Français, et regroupées au sein du Comité National de la Pêche Professionnelle en Eau Douce (CONAPPED).

Ils sont locataires de droits de pêche qui seront renouvelés en 2017. De nouveaux pêcheurs pourront s'installer à cette occasion, ainsi qu'en raison de la libération de secteurs de pêche suite à des départs en retraite.

Métier

Les pêcheurs professionnels vivent des ressources aquatiques continentales sauvages, qu'ils commercialisent en circuits-courts, soit en vente directe, soit le plus souvent auprès de restaurateurs locaux ou gastronomiques traditionnels, dont la demande en produits du terroir en provenance de la pêche en eau douce est importante.

Une entreprise de pêche exploite les ressources produites sur un territoire



Comité National de la Pêche Professionnelle en Eau Douce

CONAPPED La Bardoire 37150 Chisseaux – Tel/Fax : 02 47 23 86 09

Email : contact@lepecheurprofessionnel.fr – Web : <http://www.lepecheurprofessionnel.fr>

déterminé pour de nombreuses années (parfois sur plusieurs générations). C'est par définition une activité durable, à la fois respectueuse et impliquée dans la surveillance et la défense des milieux aquatiques. Le métier de pêcheur professionnel s'exerce en grande partie à l'extérieur, en toutes saisons.

Qualités requises

Ce métier demande simultanément des facultés d'observation, un sens pratique et technique, une bonne condition physique, et des qualités relationnelles. Il demande aussi des compétences en gestion d'entreprise et dans le domaine réglementaire (normes sanitaires), des notions d'écologie, voire de gestion des milieux naturels.



Conditions d'accès

Le métier de pêcheur professionnel est strictement réglementé. Les droits de pêche et de commercialisation sont délivrés par un service gestionnaire¹ dans certaines conditions, comme la présentation d'un projet d'entreprise pluriannuel, la réponse à certaines formalités administratives, et la preuve de compétences suffisantes dans les domaines cités ci-dessus.

Formation

Le métier est accessible à tous les âges et à tous les sexes. Il est fortement recommandé de suivre une formation dans un établissement agricole spécialisé, tel que le centre de Valdoie (cf. ci-après). Ce centre délivre notamment un diplôme de type BPREA² en formation continue, ou en contrat d'apprentissage. Cette formation est associée à un stage de longue durée en entreprise de pêche professionnelle.



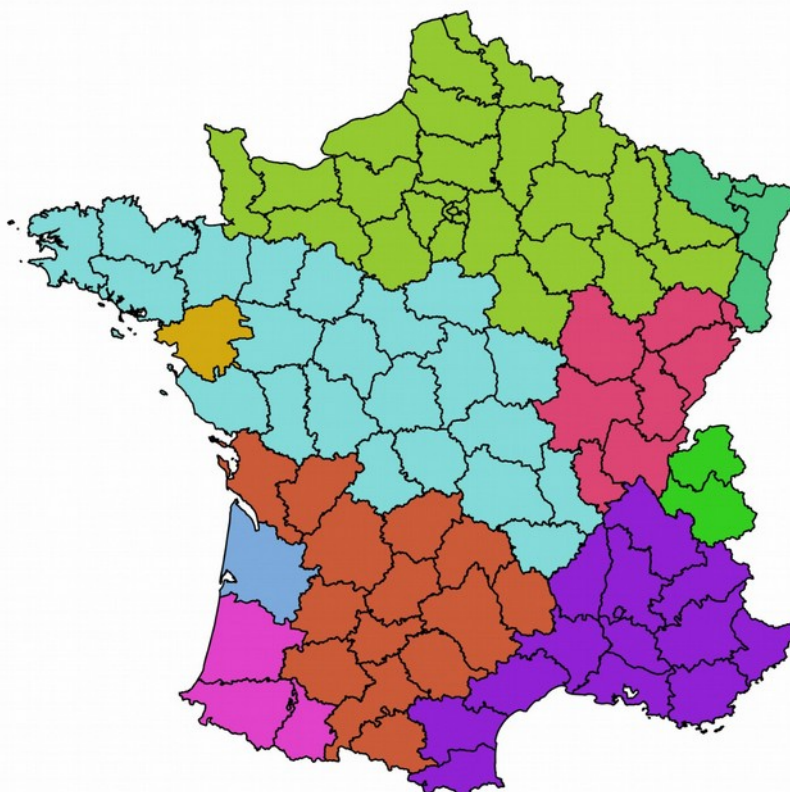
1 Le plus souvent les Directions Départementales des Territoires (DDT), antennes locales du ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'énergie : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Une-nouvelle-organisation-de-l.html>

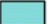

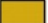
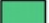
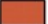





2 Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole

Renseignements et contacts

- Auprès de l'association de pêcheurs professionnels du secteur géographique qui vous intéresse (cf. carte ci-dessous), dont vous trouverez les coordonnées sur le site du Comité National <http://www.lepecheurprofessionnel.fr>
- Les contacts et plus de renseignements vous seront transmis sur demande à l'adresse suivante : contact@lepecheurprofessionnel.fr
- Auprès du CFPPA de Valdoie : 95 rue de Turenne 90300 Valdoie
 - Accueil : Tél : 03 84 59 49 62 – Mail : cfppa.valdoie@educagri.fr – web : <http://www.valdoie-formation.fr/>
 - Responsable de formation : M. Benoît QUENTIN – Tél : 06 25 77 15 35 - mail : benoit.quentin@educagri.fr
- Auprès de la Direction Départementale des Territoires (DDT) de votre département, demander le service « Police de la pêche » (recherche internet : *DDT + numéro du département concerné*)

Associations Agréées Départementales et Interdépartementales de Pêcheurs Professionnels en Eau Douce de France



 AAIPPED du Bassin de la Loire et des Cours d'Eau Bretons	 AAIPPED des Bassins de la Seine et du Nord
 AADPP Marins et fluviaux en Eau Douce de Loire-Atlantique	 AAIPPED du Bassin du Rhin
 AAIPPED du Bassin de la Garonne	 AAIPPED de la Saône, de Franche-Comté et du Haut-Rhône
 AADPPED de la Gironde	 AAIPPED des Lacs Alpains
 AAIPPED de l'Adour et des versants Côtiers	 AAIPPED Rhône-Aval Méditerranée

Comité National de la Pêche Professionnelle en Eau Douce

CONAPPED La Bardoire 37150 Chisseaux – Tel/Fax : 02 47 23 86 09

Email : contact@lepecheurprofessionnel.fr – Web : <http://www.lepecheurprofessionnel.fr>